

Chômage : réorienter radicalement la croissance

Article dans *L'Humanité* paru le 6 juin 2009

Par Christophe Ramaux, économiste à l'université de Paris-I.

Le chômage explose en Europe, comme un peu partout dans le monde. Comment y répondre ? La réponse des libéraux a le mérite d'être claire. La Banque centrale européenne et le conseil Ecofin (qui réunit les ministres des Finances) ne cessent de le répéter : il faut « approfondir les réformes structurelles ». Entendez par là assouplir et flexibiliser les « structures » (salaire minimum, droit du travail, protection sociale) qui empêcheraient le marché du travail de fonctionner librement. Leur raisonnement est simple : comme sur n'importe quel marché, si le prix du travail augmente, la demande de travail des entreprises baisse. Il n'y a donc qu'une solution au chômage : la baisse du coût du travail. Et deux moyens pour y parvenir. Le démantèlement direct des droits sociaux, ou bien, c'est la solution « sociale-libérale », une certaine forme d'intervention publique, mais uniquement pour réaliser le « programme du marché », avec les aides à l'emploi ou les mesures (de type RSA) visant à encourager les chômeurs à accepter de petits boulots mal payés.

Que répondre à cela ?

L'entreprise, contrairement à ce que préconisent les libéraux, n'est pas - ou du moins ne devrait pas être - un simple instrument au service des actionnaires. Elle est une institution collective qui engage d'autres parties prenantes : les salariés, mais aussi les usagers, les clients ou les collectivités locales. Chacun doit avoir voix au chapitre. Les propositions de type « droit de veto du comité d'entreprise » sur les licenciements, en particulier dans les entreprises qui font des bénéfices, sont en ce sens bienvenues. De même que certaines de celles visant à « sécuriser les parcours » ou celles de la CGT sur le « statut du travail salarié », qui, à l'encontre de la flexicurité préconisée par l'Union européenne, visent à offrir aux travailleurs un statut (en termes de rémunération et d'accès à une formation), y compris entre deux emplois.

Reste un problème : cela ne répond pas, ou du moins ne peut être la principale réponse, à la question de la création d'emploi, et donc à la question du plein-emploi décent pour tous. Le niveau global de l'emploi - et donc du chômage - ne dépend pas d'abord du fonctionnement du marché du travail. L'assouplir ou le rigidifier ne peut être la principale solution à l'emploi. Dans l'un et l'autre cas, on reste, en effet, prisonnier d'un raisonnement centré sur le « marché du travail ». L'emploi dépend d'abord de la croissance. Et celle-ci, qui doit être radicalement réorientée pour répondre à l'impératif écologique, dépend des politiques économiques mises en œuvre. Dit autrement, le chômage ne résulte pas uniquement de la faute « individuelle » du patronat, même si celui-ci abuse trop souvent des licenciements ainsi que de la précarité. Il relève avant tout d'une responsabilité globale, sociale, celle de la politique économique (budgétaire, monétaire, commerciale, industrielle, des revenus...) mise en œuvre par les gouvernements et l'Union européenne. À ne pointer que la « responsabilité patronale », on occulte totalement cette « responsabilité gouvernementale », « globale ». Or, si une entreprise - même coopérative - n'a pas de débouchés suffisants, que peut-elle faire ? Toutes les mesures visant à redonner ses lettres de noblesse au droit social sont bienvenues, mais on ne peut en faire un substitut au débat sur le contenu des politiques économiques. L'alternative doit viser haut.